

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	Pk début	Pk fin	Communes
Yonne	Aval écluse de Saint-Aubin	Rivière canalisée	Villevallier	35,520	36,000	Saint-Aubin-sur-Yonne, Cézy

Date et durée des travaux :

Juillet 2019, durée prévue : 2 jours

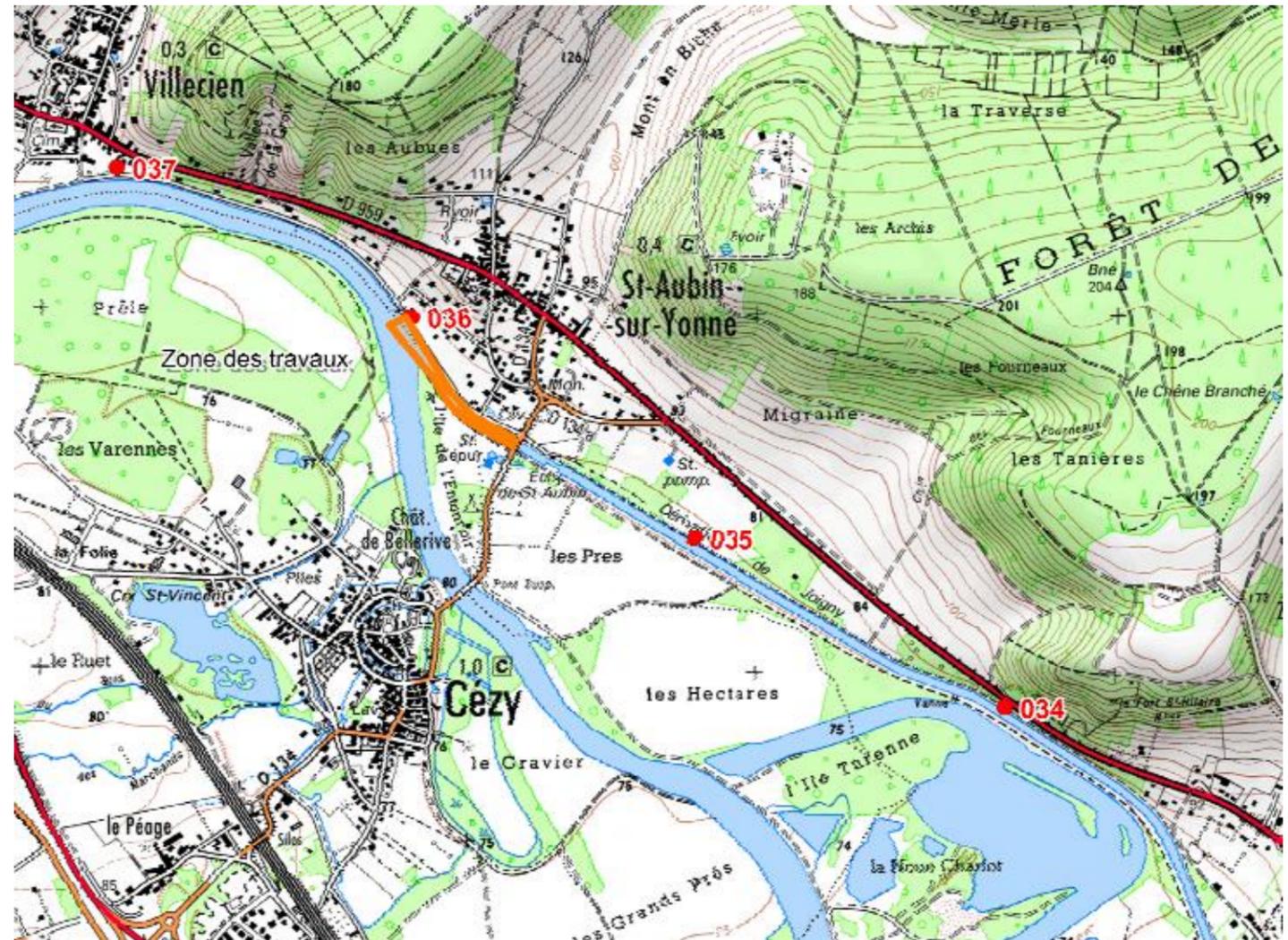
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draquer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Test H14 : sédiment écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
150	Echantillon 4 aval écluse de St Aubin	non	non	inertes

Prélèvement réalisé en avril 2019.



Localisation exacte des travaux - cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

⇒ Rivière :	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Grand gabarit ◦ Petit gabarit 	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
⇒ Canal :	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Grand gabarit ◦ Petit gabarit ◦ Annexe 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
⇒ Milieu :	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Urbain : habitat ◦ Rural ◦ Industriel ◦ Portuaire 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Risques identifiés :

Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :
PPRI de l'Yonne sur les communes de Saint-Aubin-sur-Yonne et Cézy
Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique

X
X

Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Les berges sont en zone inondable.

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	Etat chimique (objectif)	Etat écologique (objectif)	Echéance	Etat chimique (actuel)	Etat écologique (actuel)
FRHR70A	L'Yonne du confluent de la l'Armançon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles	Bon état	Bon état	2015	Bon	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	Non			
Périmètre de protection rapprochée	Non			
Périmètre de protection éloignée	Oui	Puits des Prés Coupeaux	souterrain	

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

L'ensemble du cours de l'Yonne est classé en seconde catégorie piscicole (dominance de gardon).

La station ONEMA de BASSOU (n°03029000, à 17 km) a fait l'objet de pêche récente (octobre 2012). Bien que l'espèce la plus présente soit le vairon, d'autres espèces comme le chevaine, l'ablette et le goujon sont présents. On remarque également la présence de brochets, loches de rivière, bouvières, qui sont toutes des espèces protégées au sens de l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.

Type de berges :

Les berges sont naturelles sur ce bief sauf à l'approche de l'écluse.

Présence de frayères connues par la bibliographie – Pk concerné – espèces identifiées :

L'AP départemental de l'Yonne (89) fixant la liste des frayères à titre réglementaire (article R. 432-1 du Code de l'Environnement) mentionne que la rivière Yonne est susceptible d'abriter des frayères à brochets entre le barrage d' Epizy à Joigny et le barrage de Villeneuve-sur-Yonne à Villeneuve-sur-Yonne. La zone de dragage est située dans ce secteur.

Cette opération ne concerne l'aval écluse de Saint-Aubin (le chenal navigable). La présence de frayères est jugée comme peu probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval écluse de Saint-Aubin	Ecologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Non	
		ZICO	Non	
		SIC	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Des brochets, des loches de rivière et des bouvières ont été pêchés dans le secteur de Bassou (à 17 km), espèces qui sont protégées au sens de l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.

Pour ces espèces sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction.

Afin de ne pas altérer ces espaces, le dragage prévoit une intervention uniquement à l'aval immédiat de l'écluse, dans le chenal de navigation dans un secteur de berges artificielles. Les berges naturelles ne seront pas approchées.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une faible sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval écluse de Saint-Aubin	Peu probable	non	non	non

Sensibilité environnementale :

Le captage est souterrain. Les sédiments sont inertes. Seuls les sédiments déposés récemment seront enlevés. Aucun décolmatage n'est donc possible. Le captage ne sera pas impacté.

Le site de dragage a une faible sensibilité environnementale.



Voies Navigables de France
Direction Territoriale Centre
Bourgogne

Programme de dragage 2019

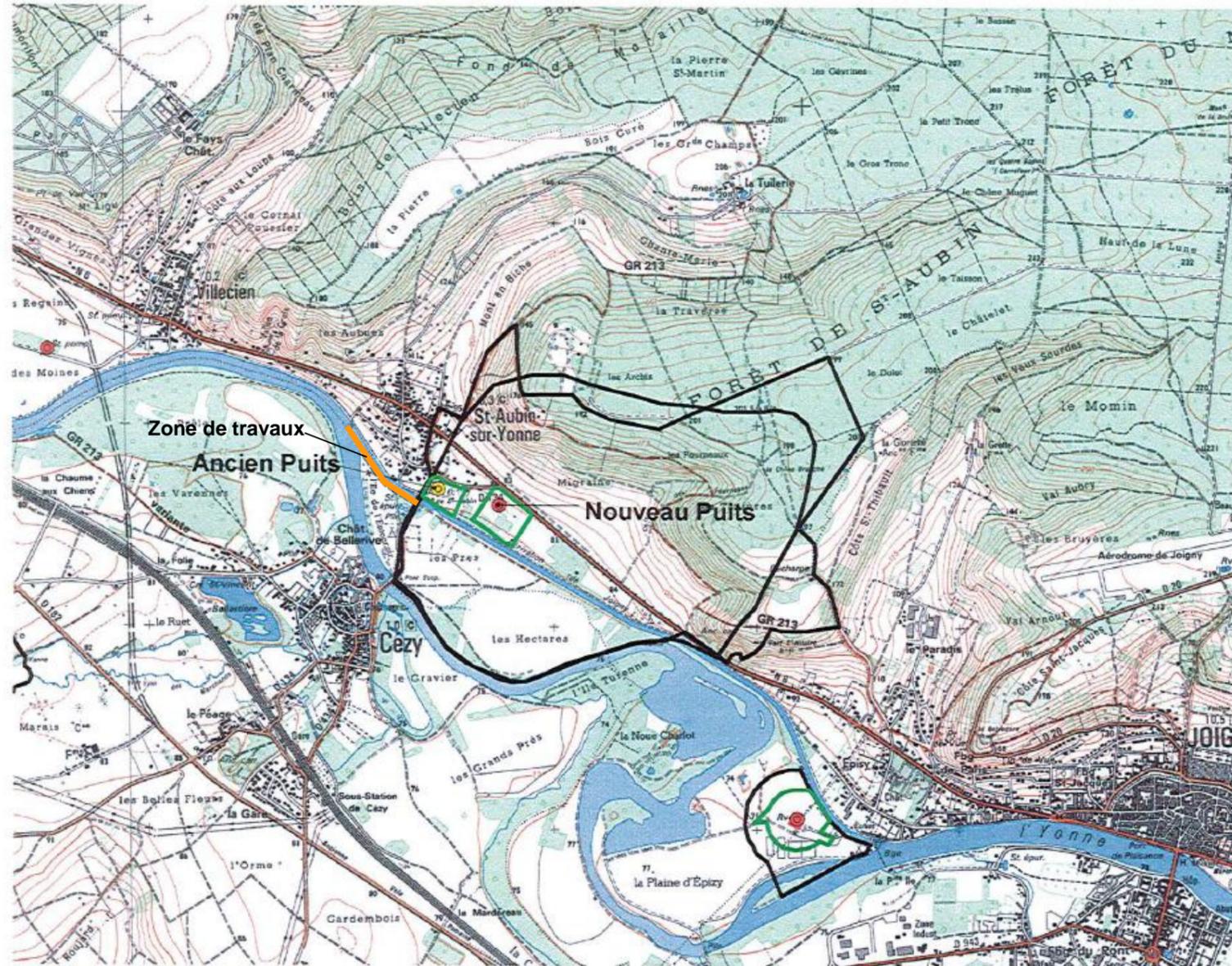
Fiche d'information :

A_2019_2_13

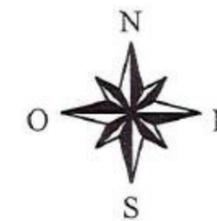
UTI :Nivernais-Yonne

Synthèse des contraintes environnementales - cartographie

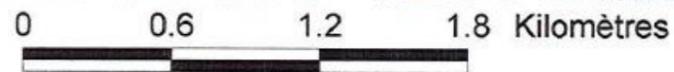
Périmètres de protection des Puits des Près Coupeaux de ST AUBIN/YONNE



- Captages A.E.P
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



Reproduction partielle du rapport hydrogéologique



© IGN-SCAN 25 ®

